

LES OBJECTIFS DU RESEAU

- Soutenir et accompagner la scolarisation d'élèves **sur le champ des troubles du spectre de l'autisme** ou **confrontés à des difficultés majeures d'expression relationnelle et comportementale**
- Améliorer les conditions d'accueil et d'inclusion en milieu scolaire
- Outiller les équipes, élaborer des ressources

A QUI S'ADRESSE LE RESEAU ?

A tout établissement scolaire du 1^{er} et du 2nd degré



Flashsez ce QR Code pour accéder au site

COMMENT FONCTIONNE LE RESEAU ?

- 1) Vous êtes un **professionnel de l'Education Nationale**, les **adaptations** que vous avez mises en place n'apparaissent pas suffisantes pour répondre aux besoins de l'élève.
 - 2) Vous avez fait appel aux **acteurs de proximité** : pôle ressources de la circonscription (enseignant spécialisé de votre établissement, Psy EN, conseiller pédagogique, RASED ...)
 - 3) La situation demeure complexe et vous avez besoin de l'appui du réseau.
- Envoyez un mail depuis votre adresse académique au coordonnateur RESPIR** de votre bassin avec vos coordonnées téléphoniques et vos disponibilités pour être joint.
- 4) Dans la semaine, **prise de contact** du coordonnateur : recueil téléphonique de données.
 - 5) Un membre du réseau :
 - **Rencontrer** l'enseignant
 - Réaliser une **observation** en classe
 - **Accompagne** dans l'élaboration des adaptations et des pratiques facilitantes répondant aux besoins de l'élève.

QUELLES AIDES ?



Ecouter, rassurer, accompagner les membres de l'équipe éducative.

Valoriser les pratiques efficaces déjà mises en œuvre.

Informier et apporter des éléments de connaissance des répercussions des spécificités de l'élève sur les apprentissages.

Proposer des aménagements pédagogiques et matériels adaptés aux besoins de l'élève.

Mutualiser des outils, des références, des ressources.

Avez-vous pensé :

- à consulter :

Cap école inclusive

Des ressources sur Cap école inclusive accessibles via la création d'un compte sur le site Canopé <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive.html>

- **aux formations dédiées à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :**

- Formation de circonscription ou FEE Formation en établissement,
- PAF - Plan Académique de Formation,
- MIN - Module d'Initiative Nationale,
- CAPPPI - Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

L'ensemble des informations sur le plan de formation est accessible via l'Espace académique dans l'onglet « Ecole Inclusive ».

ECOLE INCLUSIVE